

Séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation des représentants du conseil municipal au SIVU
Équipement CHPS

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

EXCUSES :

LP

5.3

Service des Assemblées

Désignation des représentants du conseil municipal au SIVU Équipement CHPS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2019 relative à la création du SIVU du Centre Hospitalier du Pays Salonais (SIVU-CHPS) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2019 relative à l'approbation des statuts du SIVU-CHPS ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 23 juillet 2019 autorisant la création du SIVU-CHPS ;

Vu l'arrêté N° 2025-10 portant changement de dénomination du Syndicat Intercommunal « SIVU Équipement CHPS ».

Considérant que par délibération du 25 avril 2019, le Conseil Municipal a adopté le principe de la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) avec les communes de Alleins, Aurons, La Barben, Berre-l'Étang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, La Fare-les-Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Miramas, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Sénas, Velaux et Vernègues ;

Considérant la modification et les nouveaux statuts du SIVU, destiné désormais à subventionner des équipements pour le Centre Hospitalier du Pays Salonais ;

Considérant que l'article 5 des statuts qui prévoit la désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du comité syndical ;

Considérant que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation a lieu par vote à scrutin secret, sauf décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir à ce mode de scrutin ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

DÉSIGNE les deux délégués titulaires représentant la commune de Salon-de-Provence au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Centre Hospitalier du Pays Salonais :

- Monsieur Nicolas ISNARD
- Monsieur David YTIER

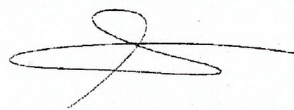
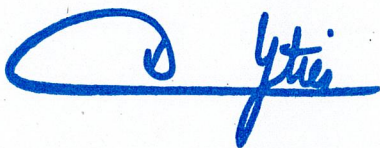
– SE PRONONCE COMME SUIT :
UNANIMITE

POUR : 43
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 16/04/2026 09:13:29
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD